

## Conseil d'administration

du 18/12/2002

### II-Questions budgétaires et financières

#### Exercice 2003 : débat d'orientation budgétaire

L'année 2002 qui s'achève a été particulièrement riche de réflexions, événements et réalisations. En effet, elle a permis tout à la fois de mener à bien :

- L'achèvement du processus de réécriture statutaire initié le 29 mars 2000 par le Conseil d'Administration, débattu le 23 février 2001 lors de la réunion des Présidents, et validé par les 3 Départements qui ont adopté courant 2002 de nouveaux statuts qui traduisent de nouvelles orientations et prennent en compte leurs premières incidences en terme d'emplois, de crédits d'équipement et de définition de projets.
- L'achèvement du processus d'élaboration et adoption du SAGE-VILAINE, par la réalisation de sa phase ultime de consultation, sa publication devant intervenir au début de l'année 2003.
- L'achèvement complet de programme décennal de rénovation, sécurisation et intégration paysagère de l'ensemble du patrimoine de l'Institution, chiffré à plus de 66 millions d'euros par un cabinet spécialisé.
- La réalisation, quasi-achevée à ce jour, de l'importante opération d'interconnexion Férel-Campbon – 1<sup>ère</sup> phase – et ce dans des conditions techniques et financières tout à fait satisfaisantes.

Dans cette dynamique, il est proposé au Conseil d'Administration de débattre, pour l'année 2003, des orientations budgétaires suivantes :

- **INVESTISSEMENT**

Réalisation de divers travaux d'amélioration sur les ouvrages pour un total d'environ 300 000 euros TTC.

Lancement des études pour la réalisation d'une nouvelle écluse au barrage d'Arzal, pour environ 230 000 euros TTC.

Travaux d'arrachage de jussie (entre 36 000 et 144 000 euros TTC environ), et surtout de dragage sur la voie d'eau concédée (programme de 1 980 000 d'euros TTC à terme, dont une première tranche ferme de 1 080 000 euros TTC en 2003).

Réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de travaux de l'opération d'interconnexion Férel-Campbon pour environ 3.8 millions d'euros TTC.

Lancement de la politique territoriale de Bassin ( pour environ 450 000 euros TTC) : Dans le domaine hydraulique du bassin de la Vilaine, mise au point de différents projets de lutte contre les inondations (secteurs de Redon, de Guipry, de Pont Rean...).

Réaffirmation de la vocation de « chef de file » sur toutes les problématiques liées au Bassin, notamment dans le domaine hydraulique, et de la vocation d'assistance aux maîtres-d'ouvrage locaux, étant entendu que l'Institution devra formaliser ses interventions par le biais de conventions à passer avec les bénéficiaires.

Sur l'estuaire, poursuite de l'acquisition des données sur l'envasement, études des premières mesures d'aménagement pour limiter les impacts....

- **FONCTIONNEMENT**

Prise en compte des emplois créés ou pérennisés en 2002, et de leurs coûts induits, notamment par transfert au budget général de la masse salariale des emplois d'animation de la CLE-VILAINE.

Poursuite des contacts avec les services de l'Etat (DDE 35) pour faire enfin aboutir le transfert à l'Institution, avec compensation financière, des agents de l'Etat affectés sur les ouvrages propres de l'Institution, conformément aux termes de la délibération du Conseil d'Administration du 24 juin 2002.

Pérennisation des emplois-jeunes sur la voie d'eau concédée, par création , au début de l'année de 3 emplois permanents d'exécution de la filière technique territoriale.

Frais de fonctionnement habituels des ouvrages et des services.

- **FINANCEMENT**

Reconduction des participations statutaires à leur niveau 2002 majoré de l'inflation, mais avec la nouvelle clé de répartition issue des statuts révisés.

Financement de la politique territoriale de bassin, selon les modalités étudiées et proposées aux financeurs du SAGE dans la note annexée.

Ventes d'eau pour les volumes habituels, évalués entre 15 et 17 millions de m<sup>3</sup>, étant précisé que les nouveaux tarifs à adopter début 2003 incluront une majoration d'environ 4.5 centimes d'euro par m<sup>3</sup>, pour financer l'interconnexion Férel-Campbon.

Renégociation avec la Région Bretagne de la participation au fonctionnement de la voie d'eau concédée.

Financement de l'investissement 2003 par un emprunt d'équilibre, qui sera revu à la baisse voire supprimé en fonction de la reprise des résultats de l'exercice 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, adopte comme proposées les orientations budgétaires de l'exercice 2003.

Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT

J. BRIEND